

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte rendu de la séance du 7 Juillet 2021
3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil
4. Bilans saisonniers
5. Affectation DCE 2020 et affectation DCE 2021
6. Montant du loyer studio meublé
7. Compte rendu de la commission Finances
8. Mise en place de la taxe d'aménagement
9. Décisions modificatives
10. Subvention exceptionnelle
11. Modification de l'enveloppe travaux de voirie pour 2022
12. Mise à jour du tableau des voies communales
11. Appel à candidatures gérance Camping Guinguette
12. Questions et informations diverses

Le 27 Octobre, à 19h, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Sébastien DESCREAUX, Maire.

**Étaient présents** : Mmes, MM. DESCREAUX Sébastien, Maire ; REININGER Alain, MARCEAU Caroline, GONIN Marie-Claire, DENOUEL Julien, GUINOT Sandrine, adjoints ; AGEZ Jean Michel, GUILLODAT Odile, BERNARD Monique, COIGNAC Maryse, PELLETIER Gérard, DENEUX Daniel, DUCREUX Roland, COMTE François, VALET Véronique

**Procurations de** F. CIBICK à V. VALET  
M.-L. PARMENTIER à M. BERNARD  
M. MULOT à F. COMTE

**Absent excusé** : Guillaume HERVÉ  
Secrétaire de séance : François COMTE

Compte rendu de la séance précédente : adopté à l'unanimité

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL**

- 29/07/2021 : Avenant n° 1 marché SBR Tvx Rue D'Aron (-2 711 € ht & + 450 € ht = -2 261 € HT)
- 25/08/2021 : Signature marché Isolation école primaire : Ent POTIER lot 3 zinguerie 11 460.15 €HT
- 02/09/2021 : Décision modificative n° 3 portant diminution de crédits au c/020 Dépenses imprévues (- 8 000 €) et augmentation de crédits au c/ 2315-212 Equipement guinguette (+ 8 000 €)
- 30/09/2021 : Décision modificative n° 4 portant diminution de crédits au c/020 Dépenses imprévues (- 5 350 €) et augmentation de crédits au c/ 2315-212 Equipement guinguette (+ 5 350 €)
- 13/10/2021 : Avenant n° 1 marché NOWICKA Tvx Rue d'Aron : changement de statut de l'entreprise qui passe au régime de la TVA alors qu'elle en était exonérée lors de la signature du marché
- 20/10/2021 : Avenant n° 1 marché MAILHARRO Tv Ecole Primaire (-4300 + 1907 = - 2 392.60 €HT)
- 20/10/2021 : Avenant n° 1 marché BRADE Tvx Ecole Primaire -2800 + 1 550 = - 1 250.00 €HT)

### **BILANS SAISONNIERS (annexe 1)**

PISCINE : avec 3 843 entrées, l'été 2021 arrive en 3ème position des années les plus mauvaises depuis l'ouverture de la piscine en 1993 ; la saison est déficitaire de 27 522 €.

Malgré tout, le bilan est satisfaisant avec la réussite de la mise à disposition des écoles, en mai et juin, de notre piscine pour l'apprentissage de la natation, plutôt que de transporter les enfants à DECIZE. L'économie réalisée est de 5 000 € et les enfants ont gagné environ 30 mn de baignade à chaque séance.

**CAMPING - GUINGUETTE** : cette première saison avec les nouvelles installations est satisfaisante ; les recettes ont doublé par rapport à 2019, du fait de la mise en location des Habitations Légères de Loisirs.

La Guinguette a connu un franc succès grâce à l'énergie déployée par les membres du Comité des Fêtes, permettant ainsi de rattraper la défection du gérant

## **DCE 2020 - DCE 2021**

*Délibérations n° 2021-D-041 & 042*

Le Maire informe le conseil qu'il n'a pas encore délibéré sur l'affectation de la Dotation Cantonale d'Équipement pour les années 2020 et 2021 ; il propose de l'attribuer pour compléter le financement des travaux suivants :

DCE 2020 = 20 050 € : Travaux d'aménagement du rond Point + place des Marronniers + parvis Mairie d'un coût total ht de 55 278 € ; ce qui porte le taux d'aides financières pour ces travaux à 51% (seuls les travaux du rond point avaient été subventionnés par la DETR 2018 de 8 512 €)

DCE 2021 = 20 050 € : Vidéo protection : coût prévisionnel + branchements Enedis = 110 678 € ht ; avec les subventions déjà accordées (DETR 19 392€ et FIPD 45 264€) cela porte le taux d'aides à 79%.

Adopté à l'unanimité.

## **MONTANT DU LOYER STUDIO MEUBLÉ RUE D'ARON**

*Délibération n° 2021-D-043*

Le Maire rappelle le projet, évoqué lors de la dernière séance, de proposer la location du studio de la rue d'Aron en formule "meublé". Il indique que l'appartement a été rénové et équipé (table chaises, canapé convertible, gazinière, réfrigérateur, four micro ondes, TV, lave linge) et peut être loué à partir du 2 novembre. Le loyer du logement nu était de 156.04 €/mois ; il est proposé de le fixer à 200 €/mois meublé.

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES**

Alain REININGER donne le compte rendu de la commission finances qui s'est réunie le 20 octobre :

- au vu du bilan comptable dressé fin septembre, le budget sera tenu. A noter quelques points de vigilance sur les dépenses de chauffage de certains de nos bâtiments suite à l'envolée des tarifs du gaz et quelques dépenses exceptionnelles concernant les aménagements liés aux réseaux et particulièrement le pluvial. Les charges de personnel seront contenues : le poste de communication (24h hebdo) laissé vacant en mai n'a pas été pourvu et nous avons bénéficié dans le cadre de France Relance d'une aide financière afin d'accompagner le recrutement d'un VTA (Volontaire Territorial en Administration). C'est ainsi que nous avons embauché depuis le 3 octobre et pour une durée d'un an, Gaëlle VALLET, agente en charge des projets de territoire et de la communication. Cet emploi est financé à hauteur de 15 000 € par l'état.

- le programme des travaux est tenu, certaines réalisations ne seront effectives que début 2022, avec report de la dépense (école numérique, poteaux incendie). Il nous reste à percevoir cette année 130 000 € de subventions ; dans ces conditions, nous n'envisageons pas l'ouverture d'un nouvel emprunt.

## **MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

*Délibération n° 2021-D-045*

La commune de CERCY LA TOUR ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement instituée en 2012 se serait appliquée de plein droit au taux de 1% si le conseil n'avait pas délibéré pour y renoncer. Cette taxe permet de financer les équipements publics nécessaires aux constructions (réseaux, trottoirs, poteaux incendie, etc...) et remplace diverses participations telles que la PVR (participation pour voirie et réseaux) et la PRE (participation pour raccordement à l'égout).

Cependant, depuis 2013, la commune accuse une baisse constante de ses ressources provenant notamment des dotations de l'Etat, et doit malgré tout assumer le financement des équipements publics municipaux ; c'est pourquoi la commission finances propose d'instituer la taxe d'aménagement à partir du 1er Janvier 2022.

Alain REININGER précise que :

- cette taxe sera due sur toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme et créant une surface minimum de 5m<sup>2</sup> et d'une hauteur de plafond de 1.80 m minimum
- le taux communal peut être compris entre 1 et 5 %
- sont exonérés de droit les locaux agricoles, 50% des 100 premiers mètres carrés des habitations principales, les zones d'aménagements concertées, les locaux de services publics....
- le montant de la taxe est calculé par application d'un forfait (fixé par décret pour 2021 le forfait est de 767 €/m<sup>2</sup> pour les constructions et 200 €/m<sup>2</sup> pour les piscines) à la surface éligible multiplié par le taux voté.

Exemple pour un taux voté à 1,5 % :

Construction d'une habitation principale de 130 m<sup>2</sup> :  $(100\text{m}^2 \times 50\% \times 767\text{€}) \times 1,5\% = 575 \text{ €} + (30\text{m}^2 \times 767\text{€}) \times 1,5\% = 345 \text{ €}$  soit un total de 920 €.

Construction d'une piscine de 35 m<sup>2</sup> :  $(35\text{m}^2 \times 200\text{€}) \times 1,5\% = 105 \text{ €}$

Après avoir débattu du sujet, il est proposé au conseil de voter pour la mise en place de cette taxe à partir du 1er janvier 2022, au taux de 1,5% et d'en exonérer les abris de jardin ainsi qu'une partie des constructions ou extensions concernant les activités industrielles artisanales et commerciales.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (14 voix POUR, 4 abstentions) d'instituer la taxe d'aménagement au 1er janvier 2022, au taux de 1,5 %, et d'appliquer les exonérations proposées.

### **DÉCISION MODIFICATIVE**

*Délibération n° 2021-D-044*

Le Maire rappelle que les décisions modificatives prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires tout en respectant l'équilibre du budget.

La présente décision modificative propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

|                             |   | DEPENSES     |              | RECETTES     |              |
|-----------------------------|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                             |   | Crédits en - | Crédits en + | Crédits en - | Crédits en + |
| <b>INVESTISSEMENT</b>       |   |              |              |              |              |
| D 21538-216                 | Installation des bornes WIFI 4EU            |              | 12 644.00    |              |              |
| D 21538 - 128               | Tvx réseau pluvial Gdes Brunettes (2020)    |              | 16 308.00    |              |              |
| D 204                       | Fonds de concours                           |              | 18 100.00    |              |              |
| D 2313-194                  | Travaux isolation extérieure école primaire | -30 202.00   |              |              |              |
| R 1341 211                  | DETR Pôle touristique                       |              |              |              | 13 000.00    |
| R 1321 216                  | Subvention exceptionnelle (CRCA)            |              |              |              | 3 000.00     |
| R 1328 - 135                | Autres subventions                          |              |              |              | 850.00       |
| Total                       |   | -30 202.00   | 47 052.00    |              | 16 850.00    |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> |   |              | 16 850.00    |              | 16 850.00    |

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Pour la 25ème édition du raid humanitaire, le "4L Trophy 2022", une association locale "la 4L en cathéter" souhaite participer. Deux jeunes femmes de 22 ans dont l'une cercycoise, se sont lancées il y a maintenant plus d'une année dans cette aventure. Leur but, acheminer à bord d'une 4L des fournitures scolaires et sportives, mais aussi des denrées alimentaires non périssables jusqu'au Maroc. Ce n'est pas moins de 6 000 km qui les sépare de Marrakech. Elles rejoindront leur destination grâce à Choupette, leur bolide de 1982.

Pour boucler un budget avoisinant les 8 500 €, elles ont pu compter sur le soutien des commerçants, entreprises, associations et entités Nivernaises. La commune de Cercy-la-Tour souhaite apporter son soutien à l'équipage et propose d'attribuer 300 € à l'association.

Adopté à l'unanimité.

### **MODIFICATION DE L'ENVELOPPE TRAVAUX DE VOIRIE POUR 2022**

La voirie communale (hors trottoirs, places et parkings) a été transférée en 2013 à la communauté de communes Entre Loire et Morvan devenue suite à la fusion en 2017 Bazois Loire Morvan, avec un transfert de fiscalité de 99 000 € par an, ce qui représente l'enveloppe annuelle dont nous disposons pour tous les travaux d'entretien de la voirie.

Actuellement, 70% des travaux d'entretien ont été réalisés et l'enveloppe est désormais trop élevée pour l'entretien régulier de nos routes. C'est pourquoi il est proposé au conseil de l'abaisser à 60 000 €, permettant ainsi de récupérer via les attributions de compensation la somme de 40 000 € qui pourrait être affectée aux travaux de trottoirs, place, parking.  
Avis favorable du conseil municipal.

## **MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIES COMMUNALES**

*Délibération n° 2021-D-046*

Alain REININGER rappelle la distinction qu'il existe dans la voirie communale :

- la voie communale (VC) qui appartient au domaine public de la commune
- le chemin rural (CR) qui appartient au domaine privé de la commune

La voie communale est une voie ouverte à la circulation qui est imprescriptible, inaliénable, qui ne peut être réservée au seul usage des riverains, qui doit faire l'objet d'un tableau de classement dans le domaine public et qui rend son entretien obligatoire.

Après vérification, il s'avère que le tableau de classement de la voirie communale mis à jour en 2014, est incomplet. Aussi, il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'y ajouter :

- la petite rue parallèle à la rue de la Gare, pour 90 mètres de longueur
- la rue arrière du cimetière pour 73 mètres

Adopté à l'unanimité.

## **APPEL A CANDIDATURES GERANCE CAMPING ET GUINGUETTE**

Proposition de lancer l'appel à candidatures pour la gérance du camping et de la Guinguette, selon une formule à peu près identique à celle de 2021, à savoir :

- gestion du camping et des HLL du 15 avril au 30 septembre contre une redevance de 1 000 €/mois.
- location de la Guinguette à l'année pour un montant de 1 250 €/mois de mai à septembre, et 500 €/mois d'octobre à avril avec gestion des HLL.

## **QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES**

Alain REININGER : informe que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera présenté aux personnes publiques puis en réunion publique avec la population fin novembre, à la suite de quoi il sera soumis à enquête publique.

Marie Claire GONIN : signale que l'animation du marché aura lieu le 23 décembre et que de plus en plus de petits exposants demandent à s'installer sur notre marché.

Sandrine GUINOT : constate que les locations de salles reprennent

Inaugurations à venir :

- dénomination salle Cerciacum Salle Hyppolyte DUPRILOT le 17/11/2021 à 18h00
- salles expositions rue d'Aron : le 20/11/2021 à 18h00
- lancement des illuminations de Noël le 02/12/2021 à 18h30

François COMTE : présente le bilan de la borne électrique

Roland DUCREUX : indique qu'il a étudié avec les services techniques le marquage de la véloroute et qu'un devis a été établi par SIGNANET ; ces travaux pourront être pris en charge dans le cadre des crédits voirie.

Daniel DENEUX : fait part de l'utilisation et de la re-vente d'une bonne partie du matériel acheté à l'EHPAD (envoyer la liste de ce qui reste aux Présidents d'Associations)

Maryse COIGNAC : informe de l'organisation par Notre Dame du Nivernais d'un concert à l'église avec la Chorale CRESCENDO le 11 décembre à 16h00 avec, au programme, des chants de Noël.

Monique BERNARD : un échange a eu lieu au cours des commissions Sécurité Civile, Vie Municipale et Eclairage Public au sujet de l'éclairage public :

- proposition de modifier les horaires d'éclairage au niveau de l'entrée de l'usine : 4h30 le matin - jusqu'à 22h30 le soir. Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité.

- en contrepartie, il serait envisagé de réduire l'éclairage pendant l'été, mais il faut attendre l'installation des nouvelles lampes
- les travaux de rénovation de l'éclairage public sont retardés, faute de matériel
- travail à faire sur la numérotation des maisons, avec l'aide d'une juriste du SIEEEN
- beaucoup d'informations intéressantes communiquées lors du dernier comité syndical du SIEEEN, sur le système d'informations géographiques, sur l'adressage, sur le RGPD, à étudier plus précisément.

Julien DENOUEL : - distribution du cercy...quoi

Caroline MARCEAU : - fait le point sur la vidéo protection et sur le travail de la commission sécurité civile.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire lève la séance à 21h15.